



Demander un changement de syndic

Par **Jerome28**, le **19/02/2016 à 13:03**

Bonjour. À qui doit-on s'adresser pour demander un changement de syndic ? Le proprio lui-même ? Merci de me répondre.

Par **Lag0**, le **19/02/2016 à 13:08**

Bonjour,
Votre question n'est pas très compréhensible.
Le syndic est élu par l'assemblée générale des copropriétaires et le changement n'est possible qu'à l'échéance de son mandat.

Par **amajuris**, le **19/02/2016 à 15:04**

bonjour,
le changement de syndic de copropriété est une prérogative des copropriétaires et doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée générale des copropriétaires.
cela ne concerne pas les non copropriétaires.
salutations